

La république aristocratique et la nouvelle société de cour

par Nacira Guénif-Souilamas

Lorsque Norbert Elias écrit ces lignes en 1939, presque au terme d'un ouvrage crucial pour sa réflexion et la nôtre, il voit poindre à l'horizon les conséquences inéluctables du projet qui s'est saisi de la société allemande en 1933. Son analyse est transhistorique et continue de sonner juste aux premières heures du XXI^e siècle. Elle valait pour la société absolutiste française du Grand Siècle et vaut pour sa version contemporaine dont les métamorphoses apparentes cachent mal les troublantes ressemblances avec son modèle. Car l'ordre monarchique, inégalitaire et absolutiste de la société de cour sous Louis XIV continue d'exercer cette même attraction sur une large frange élitaires française et de régir bien des aspects de sa vie.

Pour autant, cette fascination ne doit jamais se dire, car elle risque de susciter une réprobation toute républicaine. La cause du silence entretenu autour de cette pulsion irrépressible d'élites autoproclamées vers un passé qu'elles devraient tenir à bonne distance nous est livrée par Elias.

La colonisation et l'assimilation sont les conditions nécessaires de la pérennisation de l'ordre inégalitaire et n'ont jamais cessé d'être appliquées conjointement, durant l'ère pré comme post-révolutionnaire, à l'intérieur des frontières hexagonales et au-delà, dans les confins ultramarins et transcontinentaux d'un empire colonial tout à la mesure de sa puissance.

Rappeler aujourd'hui le lien consubstantiel entre colonisation et assimilation, deux termes que toute la rhétorique intégrationniste s'est acharnée à séparer, revient à sortir – à l'invitation d'Elias puis plus tard de Sayad – de l'amnésie entretenue par le consensus mou qui nous sert d'horizon. Cette sortie d'amnésie recèle une charge subversive puisqu'elle établit les conditions du dissensus, rappelle les nécessaires tensions et conflits qui traversent la vie de la Cité, se souvient que la violence en est consubstantielle et détourne d'un paysage unifiant où ne doivent se distinguer que des individus soumis pour leur plus grand bien à des règles supérieures et absolues. Cette sortie d'amnésie déjoue les pièges de la purification telle qu'elle se propage et s'oppose à tous les signes d'altération, de contamination, supposés mener à la dégradation et au déclin de la république. Elle permet de tarir les fleuves d'humeur et de fiel censés venir d'un ailleurs corrompu, horrifique, d'où surgit un ennemi héréditaire, l'islam, version postcoloniale de la perfide Albion, ô combien opportune menace submergeant l'intégrité de la France. La fin de partie impose de rebattre les cartes, de les redistribuer, de veiller à donner un jeu décent à chacun, quitte à tricher avec le hasard qu'autorisent des règles arbitraires pour ne laisser aucune place à la chance, récemment érigée en principe de gouvernement. Une telle idée pourra sembler déplacée ou saugrenue à certains lecteurs. Ce livre s'emploie pourtant à en démontrer la nécessité en revisitant et déconstruisant les « problèmes » dont des républicanistes intégristes ont affublé leur protégée pour mieux la confire. Chacun des chapitres opère comme autant de dévoilements de la république et du désastre que ceux qui la privatisent nous réservent.

Fin de l'exotisme et altérité de l'intérieur

L'actualité du processus de civilisation décrit par Elias réside dans la réactivation de la dialectique colonisation-assimilation : la fin de la colonisation extramétropolitaine, son rapatriement à l'intérieur de frontières presque hexagonales accompagne l'immigration durable qui s'y déploie. De même que la colonisation a pu s'exercer sur des « couches dominées » de la société française de l'Ancien et du Nouveau Régime (« guerriers » puis bourgeois et enfin ouvriers), puis sur des populations « indigénisées » aux confins du monde pour constituer l'empire colonial, elle continue d'être opératoire tout en sophistiquant ses modes d'oppression. Elle jette aujourd'hui son dévolu sur les « couches » les plus vulnérables : les migrants et leurs descendants. La colonisation n'a pas seulement été une question de race et de genre, elle s'est combinée selon des variantes multiples avec les positions de classe.

La racialisation de la colonisation constitue un de ses modes opératoires et fut une de ses plus puissantes sources de justification. Son actualité ne repose pas seulement sur le fait que les descendants des esclaves puis des colonisés sont aujourd'hui présents dans l'ancienne métropole². Elle relève du processus de civilisation plus vaste et multiséculaire dont le déploiement sert la formation d'une centralité politique française. Ce n'est donc pas la colonisation qui explique les changements civilisationnels mais bien l'inverse. Comme l'indique Elias, le paradigme du processus de civilisation implique le recours à la colonisation comme outil d'asservissement et de domination, il n'en limite nullement l'usage dans le temps et dans l'espace. Utilisé pour unifier une France morcelée, le recours à la colonisation fut en quelque sorte constant durant toutes les phases du processus. Qu'il ait été exporté

à un moment précis, celui où une phase de civilisation des plus dominés était en train de s'achever en France, ne doit pas nous induire en erreur. La colonisation continuera en vue de l'expansion unitaire et centraliste de la France sur d'autres continents, sous d'autres horizons. Qu'elle reflue de nouveau à l'intérieur de frontières redevenues hexagonales n'a rien de plus de surprenant ; ce reflux signale que le processus de civilisation reprend à la faveur d'un phénomène inédit dans son ampleur et ses variations : l'immigration. La longue durée du processus est donc inscrite dans la nature unitaire et centraliste de l'État-nation français.

L'autre raison de cette persistance de la colonisation et de son corollaire, l'assimilation, réside dans le caractère spectaculaire de son *modus operandi*. La violence de la contrainte provoque tensions et turbulences pour les structures et les individus. Rien de gratuit dans la coercition du processus de civilisation : il s'agit de limiter la liberté et de contrôler ceux qui s'y trouvent engagés, pour leur assurer des formes différenciées et inégales de sécurité et de protection. Autant dire que tout le monde se trouve pris dans cette dynamique. Mais ce processus n'est supportable qu'à condition d'entretenir des consolations statutaires telles que le maintien de hiérarchies et la distribution des privilèges qui les symbolisent. Ces compensations de toutes sortes assurent une distinction minimale à ceux qui obéissent aux règles de l'autocontrainte et de la frustration des pulsions, nécessaires à la dynamique d'unification et de centralisation du pouvoir. Ainsi personne n'échappe à cette unification ni à l'intériorisation des contraintes qui en est le corollaire, qu'elle soit de type monarchique et absolutiste ou de type républicaniste et universaliste. Dans les deux cas le pouvoir doit être unifié, ou prétendre l'être, pour ne subir aucune menace,

aucun affaiblissement. En raison de cette volonté hégémonique exercée à l'insu de beaucoup de ses serviteurs, il convient de désigner une altérité de l'intérieur qui, selon les époques, revêt des traits variables mais sert toujours le même dessein : accroître les dépendances à l'égard d'un pouvoir centralisé qui en tire sa légitimité. Des guerriers attachés à leur seigneurie et que l'absolutisme du Grand Siècle curialise pour les soumettre au pouvoir central et son étiquette, en passant par les sans-culottes méprisés qui rompent l'instabilité des rapports de force et des compromis entre aristocratie et bourgeoisie, aux prolétaires exploités qui deviennent les ouvriers syndicalistes de l'ère industrielle, pour aboutir aux surnuméraires dispersés dans des catégories mouvantes et divisés par des destins sociaux atomisés, tous sont soumis dans des strates différentes au travail de curialisation des uns, de domestication des autres. C'est parmi les derniers que se comptent les nouveaux protagonistes de l'altérité de l'intérieur : venus hier des confins de l'ancien empire colonial et esclavagiste français, aujourd'hui des marges de l'économie-monde, demain de ses ultimes frontières, les migrants incarnent parfaitement cette figure de l'autre inquiétant et indésirable qu'il faut domestiquer.

Pour comprendre la nécessité impérieuse de la domestication des autres et la mobilisation des élites tendues vers ce but, il faut situer le moment où l'ordre est rompu. Lorsque la colonisation maintient sous le joug d'un pouvoir ombrageux, par habitude autant que par incapacité, des populations particulières liées à l'empire et à son démantèlement, elle opère une mise en ordre du monde qui s'impose à tous les dominés quels qu'ils soient et d'où qu'ils viennent. Que les colonisés d'hier aient donné naissance aux discriminés d'aujourd'hui constitue un indice que les migrants d'aujourd'hui et de demain seront à leur tour soumis

à la pression de devoir être colonisés et assimilés. Il est même probable qu'il suffit de laisser en place les inerties et les habitudes qui régissent à bas bruit les administrations chargées des politiques de protection contre l'immigration pour que le processus colonisateur se pérennise sans heurt et sans protestation. La question coloniale en France ne s'éteindra pas lorsque les Français d'ascendance coloniale et migratoire auront été « absorbés » par une francité inoxydable et que les nouveaux migrants viendront d'autres horizons, étrangers à ce récit commun. Vouloir se convaincre d'une hypothèse que l'histoire de la France invalide depuis l'époque moderne revient à faire peu de cas de l'efficacité d'un régime colonial qui a pourtant fait ses preuves. Rien ne permet de penser que les nouveaux arrivants seront exemptés de ce traitement si radical. La constance et la routinisation de la gestion des flux migratoires dans la France contemporaine doit beaucoup aux habitudes prises par plusieurs générations d'administrations qui en sont arrivées, en des périodes sombres de notre histoire, à confondre la gestion et le contrôle des étrangers, l'élaboration des fichiers des juifs et le maintien de l'ordre dans l'empire colonial³. Les asymétries de la mondialité font le reste : alimenter une mobilité discontinuée condamnée à être réprimée en raison de la pauvreté qui la motive et de la déstabilisation qu'on lui impute. Il n'existe pas de différence de nature entre le passé colonial et le présent mondialisé, mais seulement un changement d'échelle et de configuration d'une dynamique impulsée voici plusieurs siècles. La nostalgie de la puissance impériale, consommant ceux qui ne veulent pas comprendre que les temps sont ainsi faits qu'ils changent, ne doit pas troubler notre appréciation des faits.

Face au phénomène structurel de la colonisation des groupes dominés et aux réponses émancipatrices

qui n'ont cessé de lui être opposées, il convient moins d'en discuter l'actualité que d'en comprendre les modalités particulières à notre époque. Elles sont de trois ordres : racial, sexué, spatial.

Commençons par la fin : la fin de l'exotisme, de l'espace lointain et de sa figuration marque une rupture dans la représentation de l'autre, sa situation et les formes de son assignation. Tant qu'il était loin, l'autre était investi de sentiments ambivalents mais supportables : pulsion, répulsion, désir, détestation pouvaient être atténués par les effets salutaires de l'absence physique et de la proportionnelle disponibilité d'un espace fantasmatique inépuisable. L'orientalisme comme le paternalisme sont là pour nous rappeler la force de cet ordonnancement des choses. À l'exception de quelques spécimens bien choisis, l'autre n'a pas vocation à être là. Du Persan de Montesquieu aux zoos humains de l'exposition coloniale de 1931⁴, l'autre est distillé et présenté avec parcimonie, comme un bien précieux (même s'il est avili) non pas tant en soi qu'en raison de ce qu'il assure : la sécurité née de l'indiscutable supériorité identitaire de l'Occident. De même que le seigneur guerrier, figure étrange et menaçante pour une aristocratie prise en étau entre le roi et la bourgeoisie, est objet de la curialisation, l'autre qui provient d'un ailleurs colonisé doit être acclimaté, domestiqué pour être accepté et assimilé, soumis à la cour et à ses règles.

Ce que ne prévoyait pas l'expansion du processus de civilisation et son étape coloniale, c'est la prolifération de l'autre due aux migrations massives du ^{xx}e siècle. Non pas la mobilité protégée et les mouvements infimes tels ceux des explorateurs ou des expatriés, mais ceux démultipliés et incontrôlables d'une multitude de voies qui cheminent vers le nord. Les « fourmis de la mondialisation », pour reprendre l'expression

d'Alain Tarrius, se sont mises en marche voici déjà longtemps, elles sillonnent la terre en tous sens et elles tracent les chemins de mobilités incertaines et aléatoires. Elles inaugurent l'ère de l'insécurité identitaire comme expérience démocratique. Dès lors qu'on admet l'analyse d'Elias et sa conception d'un pouvoir hégémonique qui s'appuie sur des phases successives de colonisation-assimilation contrebalancées par des phases de refus entre différenciation et émancipation, il n'est plus possible de réduire le rapport colonisé-colonisateur à une étape, la colonisation intercontinentale. Ce moment trouve à l'inverse sa place dans le processus de civilisation français multiséculaire, comme une étape faisant culminer la logique hégémonique et oppressive aussi longtemps qu'elle ne rencontre aucune résistance. C'est là un phénomène ample dont les conséquences sont plus vastes que le moment colonialiste, si long et indigne qu'il ait été. Ainsi les premières migrations vers la France suivent-elles les fils noués lors d'une phase antérieure d'extension vers l'Europe de l'hégémonie française. Les Polonais viennent en France parce qu'ils ont tourné leurs attentes et leurs espoirs vers elle dès la Révolution – point n'est besoin de limiter cet attachement à Marie Sklodowska, épouse Curie. Les Italiens émigrent vers le voisin transalpin qui leur a servi de modèle pour l'unification, les Espagnols se réfugient en une France qui partage la même foi en la république. Ces attentes souvent déçues, parfois trahies, rappellent que ces immigrants ont été perçus en leur temps comme inférieurs et importuns et que le mirage qui les a attirés ne recouvrait qu'une vague réalité tenue à bout de bras par quelques justes. En cela, les premiers immigrants européens qu'un anachronisme regroupe indûment sous le terme de « chrétiens » furent comme leurs successeurs « extra-européens » – euphémisme pour ne pas dire musulmans – soumis

au processus de la colonisation-assimilation interne. Son caractère moins implacable et moins déshumanisant que la colonisation externe qui se déployait à la même époque ne suffit pas à en minorer le projet civilisateur. Civiliser pour assurer l'expansion hégémonique de l'État français sous quelque régime que ce soit amène tendanciellement les dépositaires du pouvoir en France à se tourner vers d'autres horizons⁵. Au terme des luttes émancipatrices des anciens esclaves et/ou colonisés, les mouvements de migration accélèrent les départs vers l'ancienne métropole déjà amorcés dès la Première Guerre mondiale. Différence de mode opératoire, différence d'échelle, mais pas différence de paradigme entre ce qui commande et ordonne les premières migrations jusqu'après-guerre et les secondes migrations après les luttes émancipatrices des anciens esclaves et/ou colonisés.

Le corollaire du colonialisme, c'est l'exotisme. Par la latitude qu'il donne aux déploiements et déformations de l'imaginaire, il offre un théâtre idéal et discret aux exactions et violences de tous ordres qu'implique le projet civilisateur. En cela, ce qui se passe là-bas ne peut être comparé à ce qui se passe ici. La fin de la colonisation intercontinentale aura donc eu pour effet inattendu et irrépressible d'épuiser l'exotisme, de détruire les icônes sur lesquelles il s'appuie et la fiction d'une supériorité établie de longue date. Le coup de grâce lui est porté lorsque les distances se réduisent et qu'elles rapprochent par mégarde les anciens colonisés de leurs anciens maîtres. Un rapprochement qui, en régime républicain, n'est pas seulement géographique mais prend un tour politique en vertu de principes qui défendent la liberté des individus et l'égalité entre eux. La fin de l'exotisme⁶, propre de ce qui est hors de soi et de son monde, signale la fin de l'inégalité structurelle que sa persistance avait permis de travestir. Cette fin appelle la nécessaire invention

d'autres formes de mise à distance. Ce n'est qu'après-coup que la fin de l'exotisme apparaît comme la conséquence directe et inéluctable du projet colonisateur. Ce qui fut vrai pour la résistible ascension de bourgeois « exotiques » méprisés par une aristocratie condamnée à tenir sa position de supériorité au plus près du centre du pouvoir, l'est toujours pour les candidats à la francité, soumis à des conditions draconiennes : ne pas être ce qu'ils sont, ou du moins ne pas en avoir l'air. La nécessité vitale de distinction ôtée aux anciens maîtres est rétablie dans le contexte postcolonial en épousant des contours discernables pour qui veut bien adapter sa focale : les « ghettos » et autres « quartiers difficiles » en sont la figuration territoriale, mais d'autres frontières visibles et invisibles dans notre société jouent efficacement le rôle de rappel à l'ordre de la distance et de la place assignée. J'y reviendrai en décrivant la biopolitique des corps incarcérés et de la langue qui l'énonce comme autant de frontières sociales logées dans les individus.

La fin de l'exotisme abolit ce qui fut longtemps un des facteurs de civilisation des mœurs occidentales : la sublimation des pulsions par leur projection dans un ailleurs inaccessible au plus grand nombre. Les privilégiés qui rencontraient l'exotisme pouvaient en toute liberté déterminer les règles asymétriques de l'interaction et son issue. Aussi violente fut-elle pour les indigènes qui y furent soumis, elle reste l'exception et demeure cachée aux yeux de la majorité. La fin de l'exotisme par le rapprochement du lointain et de leurs habitants détruit la barrière de sécurité qui protégeait l'Occident du théâtre de ses propres excès. La proximité qui s'ensuit pulvérise les règles de bienséance qui avaient apparemment prévalu et réintroduit les logiques coloniales jusqu'alors délocalisées.

La France n'échappe pas à ce processus d'extension concomitante de la fin de l'exotisme et de la perte

de contrôle des lieux de la domination. Ce processus lui impose une maîtrise des risques d'égalisation et de concurrence entre anciens maîtres et esclaves/indigènes, risques accrus par la fin de l'ordre colonial intercontinental et l'accroissement de l'immigration venue des anciennes colonies. S'ensuit un renforcement des règles de la domination par la colonisation et l'assimilation – règles rapatriées en France à la suite de la décolonisation – et une colonisation interne imposée en toute logique à une altérité de l'intérieur aux contours mobiles.

Ce que révèle la fin de l'exotisme est plus grave que la simple crainte des dominants de devoir devenir les égaux des dominés anciens colonisés. Elle donne à voir la vague d'expansion multiséculaire d'un pouvoir hégémonique par l'oppression brutale, implacable et systématique des Français ici, puis des bons sauvages aux antipodes, pour mieux les asservir en les déshumanisant. Les débats récents sur les questions voisines et liées de l'esclavage et de la colonisation, ainsi que les couinements de certains protagonistes en guise de protestation autour de la mémoire colonialiste et esclavagiste en France, ne sont que le ressac d'une submersion achevée depuis longtemps. Désormais, ici, les descendants de cette altérité soumise qui aurait dû rester au loin, inaccessible, invisible et inapte à dire ce qu'elle endurait, sont inévitables et importuns. Leur simple présence témoigne de ce dont ils sont les dépositaires involontaires. Leur corps parle pour eux et pour leurs ancêtres et c'est pour cette parole qui s'échappe de corps qui n'en savent rien, c'est pour les bribes que plus personne ne peut empêcher de sourdre de toute part qu'ils doivent payer un lourd tribut : se tenir à l'écart et être tenus pour coupables. Leur simple présence vaut accusation et condamnation. Les derniers salons où l'on cause rarement de conditions de régularisation des sans-papiers et plus

fréquemment de lutte contre la polygamie, les mariages forcés, les crimes d'honneurs, l'excision et les tournantes, bruissent de ces chefs d'accusation et de ces condamnations sans appel qui vont si bien à une société de cour en mal d'émotion.

Il n'aura échappé à personne que l'étalon, si j'ose dire, de la civilité contemporaine est le comportement des hommes à l'égard des femmes. Plus que tout autre signe distinctif, et loin de la courtoisie éculée de nos aînés, ce qui ouvre les portes de la nouvelle société de cour est la parfaite maîtrise du registre discursif et comportemental prescrit en matière de sexes et de sexualité. Mais qu'on ne s'y trompe pas, il n'est pas tant question de l'appliquer à la lettre que de savoir en jouer et d'en enrichir le lexique et le répertoire, comble de la civilisation. Il est encore moins question d'être mais, comme toujours en matière d'étiquette, de paraître. C'est pourquoi les moins initiés au jeu éminemment social des transactions entre sexes (en supposant qu'il n'y en ait que deux) sont condamnés à en être les perdants. Or perdre à ce jeu a des conséquences sociales et privées directes : la sanction n'est pas différée, elle est immédiate et sévère. C'est pourquoi l'incarcération dans les corps conduit à les exposer au jugement de ceux qui jouissent sans entrave de leur liberté d'action et d'expression. Jouissance qui peut les conduire à tenir des propos homophobes, sexistes et, pourquoi pas, mâtinés de racisme sans que l'ordre en soit affecté et ses édiles offusqués.

Les garanties de bonne conduite sexuelle sont exigées en priorité et en nature des nouveaux venus, par les impétrants de la nation. À défaut de savoir ce que c'est d'être français aujourd'hui, alors que nous observons perplexes les mouvements affolés de la boussole identitaire, il est toujours possible de dire ce que

ce n'est pas. Et à cette question, le contrat d'intégration et autres vulgates de l'étiquette en cour ont apporté une réponse sans appel. Ils l'ont dit et écrit en plusieurs langues, seule occurrence dérogatoire à la loi d'airain de la langue unique, symbole de l'unicité de la France. Un Français ne peut pas être un déviant sexuel. Comme la catégorie risquait d'inclure par inadvertance quelque Français avéré qui se serait laissé aller à des instincts mal réprimés, la précision apportée par les documents administratifs destinés aux candidats et affichés dans les postes de police est sans équivoque : la France protège, professe et promeut l'égalité des droits entre hommes et femmes et condamne toute violence faite aux femmes. Tous ceux qui se situent en deçà de la ligne de flottaison, souvent mouvante, de l'égalité des sexes sont des déviants réels ou potentiels. Ils s'exposent à des sanctions sociales et pénales proportionnelles à une réprobation dorénavant sans appel face aux violences faites aux femmes.

C'est ainsi qu'est entré dans notre bestiaire social et culturel, encore très accueillant, l'Arabe aux mœurs obscènes, le Turc défenseur buté de l'endogamie, l'Africain polygame et exciseur par l'entremise de ses femmes. L'indignation, respectable tant qu'elle est motivée par des considérations de droit et non par un pouvoir de dressage des individus, vacille face aux condamnations sélectives alors même que les actes sont répréhensibles. Cette focalisation sur le comportement des immigrants et de leurs descendants conduit à attendre d'eux l'hypercorrection sexuée et sexuelle à laquelle dérogent des Français réputés sans origine particulière. Comme le montre l'enquête Enveff², l'usage de la violence sexuée est racialement indifférencié ; il est par contre socialement et économiquement informé. Sa répression ne gagne rien à user d'arguments dangereux pour ceux qui les subis-

sent comme pour ceux qui les brandissent. À cet égard, l'alchimie répressive a culminé à la faveur de la loi prohibant les signes religieux. Pour la première fois, et c'est suffisamment inédit pour être souligné, la laïcité est venue au secours de féministes prohibitionnistes non plus contre la prostitution mais contre la visibilité de signes religieux. L'union, jusqu'alors hiératique et contrariée, entre féminisme et laïcité a laissé place à une alliance d'airain entre leurs variantes intégristes, en en faisant ainsi les deux nouvelles mamelles de la France. La défense d'intérêts stratégiques par un pouvoir toujours en quête d'une hégémonie d'avance n'est pas étrangère à cette alliance qui, pour nombre de militantes et militants des mouvements féministes et/ou laïcs, est apparue contre-nature, fruit d'une instrumentalisation trop peu dénoncée. L'érection d'une nouvelle barrière de sécurité en remplacement de celle que l'exotisme procurait à peu de frais a consisté à désigner l'islam comme ennemi irréductible aussi longtemps qu'il n'a pas fait preuve d'une allégeance exclusive aux détenteurs de la puissance républicaine.

Nous glisserons pudiquement sur le fait que cela rappelle étrangement le rôle que cette religion a joué par le passé dans la pacification des colonies⁸. J'insisterai plutôt sur le détournement de l'argument de la concurrence des processus de civilisation, ce qu'est aussi l'islam, fruit d'une lecture pauvre et partielle de l'analyse d'Elias. Opportun, cet argument a permis de préserver le confort de personnes dont les motivations étaient souvent contradictoires mais qui partageaient ce désir d'ordonner leur horizon propre et étriqué. Elles se sont surprises à aspirer à une vie sans agacement visuel ni contrariété intellectuelle, elles ont tout fait pour que leur soit rendue leur bonne conscience. Le voile est contrariant, c'est sûr, il en a obligé plus d'un à sortir de sa réserve naturelle qu'entretenait leur confort mental et visuel. Les analyses

de Joël Roman sur l'étendard de la laïcité érigé en rempart de la société de cour assiégée par l'islam, celle de Christine Delphy sur l'opposition suicidaire entre les luttes contre le racisme et le sexisme, et celle que je déploie sur le voile et ses mirages tentent de mettre en lumière ce moment paradoxal où les libertés sont bafouées au nom de « valeurs » pour l'heure en hausse à la Bourse de l'ordre républicain.

Il n'est nul besoin, comme le prétendent ces gardiens de l'ordre républicain, de s'assurer de la loyauté des migrants pour les faire accéder à la citoyenneté ; c'est un leurre. Les Français d'ascendance immigrée et coloniale n'ont pas à être des égaux. S'ils manifestent l'outrecuidance de vouloir l'être, il leur faudra l'arracher avec les dents car ils procèdent d'un monde qui n'a pas sa place dans la France coloniale revenue dans ses frontières hexagonales. La fin de l'exotisme signifie aussi cela : l'impossible égalitarisme prôné par une république, simple péripétie dans un récit de la supériorité hégémonique aux accents et aux modes renouvelés. Une impossibilité qui résonne comme une sentence pour cette altérité de l'intérieur, jamais plus utile que lorsqu'elle est criminalisée et cantonnée. Voilà où va se loger l'exotisme que les immigrants transplantent à leur insu : dans leur corps, en faisant ainsi le siège de tous les dangers et de toutes les peurs qu'il convient de circonscrire.

Incarcérer dans les corps : biopolitique de la curialisation et de la domestication

Qui seront les élus ? Voilà la question qui taraude aussi bien les tenants de l'élite de cour que celles et ceux désirant les rejoindre, toutes races et appartenances ethniques confondues. La question n'est pas mineure car le coût de l'accès à la société de cour est, comme le souligne Elias, exorbitant. Sa version

républicaine fin de siècle ne déroge pas : l'intégration se paie cher. Dans les deux cas, le contrôle des frustrations est un préalable ; dans les deux cas, la pression sociale et psychologique doit être insupportable pour être efficace ; les critères d'élection sont différenciés et hiérarchisés ; l'utilité politique et symbolique fait l'objet de mesures méticuleuses. Comme tout le monde n'a pas vocation à devenir un courtisan, il suffit de décréter que la majorité des candidats ne sont pas aptes. Qu'il s'agisse de servir le roi ou d'adorer la république, le premier cercle doit rester fermé, il continue de faire l'objet d'une sélection soignée. Pendant qu'une infime minorité est curialisée, la majorité récusée est domestiquée pour tenir la place subalterne qui lui incombe, à laquelle elle est irremplaçable.

Comme sous l'Ancien Régime, la naissance est tout ; les interminables attermolements et modifications du droit de la nationalité qui, depuis deux décennies, émaillent la vie de la nation et prétendent décider de son avenir en témoignent. Le « sang » est loin d'avoir quitté l'avant-scène de l'imaginaire collectif. Avoir un nom, un titre jadis, une raison sociale aujourd'hui, continue de conditionner les destins et leur plus ou moins lente transformation. Intonation et origine indiquent que tous les patronymes ne sont pas équivalents. Les plus exotiques ne doivent pas être entendus, ou alors il convient de leur accoler un attribut qui les rehausse, les édulcore et décolore ceux qui les portent. Il n'est pas rare de voir poindre, même dans les cénacles les plus érudits et les plus policés – sans parler des arènes improvisées à la télévision ni des guichets des administrations –, une certaine lassitude face aux noms imprononçables de nouveaux administrés qui pourraient bien demain être français. En fait, ces détenteurs de patronymes imprononçables sont français depuis avant-hier et entendent bien le

rester pendant encore quelques générations. Petite revanche devant cette invasion, il reste encore le recours d'écorcher le nom du Français mis en doute, comme il se voit d'ailleurs dévisagé, détaillé, parfois même écorché dans son intimité et finalement interpellé... par son prénom qui, s'il est court, survivra aux efforts d'articulations de l'autochtone. Sans doute faut-il chercher dans cette règle immuable et malaisée de l'énonciation les mobiles d'un universalisme abstrait s'astreignant à ne compter que ce qui doit être vu et à ne pas nommer ce qui ne doit pas être compté. Les chapitres de Patrick Simon et d'Éric Macé suivent, chacun à leur manière, les voies incertaines de cette entreprise aristocratique de conservation du nom et de la nation. Par contre, honorer un subalterne en le nommant, sans écorcher son nom, comme hier Fausto Copi ou Marie... Curie et, comme aujourd'hui, Zineddine Zidane et Azouz Begag en on fait ou en font l'expérience délectable, revient à lui attribuer un titre, à l'élever au rang de ceux dont il pourrait devenir l'égal, s'il ne relâche pas l'effort.

Le silence entretenu sur le nom et l'origine qu'il désigne doit tenir à distance les traits saillants, couleur de peau, crépitude des cheveux, attributs sexuels et caractériels généreusement distribués qui pourraient trahir la continuité des règles de mise à l'index entre hier et aujourd'hui – mise à l'index confinant à des excommunications proférées avec des accents inquiéteurs surgis d'un autre temps. Les outils de l'inquisition high-tech devant obéir aux règles du respect des droits de l'homme, ils ont gagné en sophistication ; ils se sont policés comme l'exige l'étiquette républicaine et comme savent y obéir et la manier ceux qui sont tombés dedans lorsqu'ils étaient petits. La mise à la question épouse les formes de l'intimidation et de la moralisation. L'arrogance des entrepreneurs de morale prend un ton suave et cassant qui

ne la rend que plus insupportable et humiliante. Autant de procédés pour traquer la déloyauté et jauger la docilité des candidats à la domestication et, pour une minorité d'entre eux, à la curialisation.

Or voilà que nous dépassons nos maîtres, que nous touchons au sublime dans l'imposition des règles, des prohibitions, des normes qui régissent la frustration, gage d'assimilation succédant à la colonisation. Nous atteignons des niveaux de sophistication inégalés en matière de police des corps. Notre époque, jalouse de la liberté accordée à chacun de s'inventer, a réservé aux plus dominés une invention de soi toute particulière, une nouvelle captivité, une nouvelle privation de liberté qui frappent à la perfection les Français incarcérés dans leur corps. Ainsi, la barrière érigée entre les tenants de la légitimité civilisationnelle et ceux qui en sont dénués, n'est plus extérieure. Elle n'est déjà plus territoriale comme le montrent les récentes révoltes urbaines lorsqu'on veut bien y regarder de plus près.

Cette frontière infranchissable épouse les corps eux-mêmes, elle les enveloppe d'un film transparent et résistant à toutes les corrosions du contact, toutes les agressions de la relation, toutes les contaminations de l'affect; elle isole ceux qui y sont circonscrits. Extérieure aux corps, elle les traverse aussi pour en faire le siège renouvelé de la frustration et de la souffrance qu'engendre le processus d'autocontrainte. Ces individus imparfaits sont tenus de rester à leur place, celle de l'incarcération dans leur corps, ombre qui les précède sur le théâtre de leur existence. L'efficacité de cette incarcération-là sur la privation de liberté vient de ce que sa simple apparition signale l'altérité et ce qu'elle recèle de suspect. Le corps livré au regard est ainsi exposé au relevé topographique des signes qui autorisent la désapprobation, puis le cas échéant, la sanction – racisme, discrimination,

humiliation, emprisonnement. La magie des apparences joue d'autant plus aisément qu'elle autorise tous les malentendus, les méprises, les erreurs sur la personne que mettent en scène les contrôles d'identité. C'est le corps qui est identifié et le cas échéant vérifié, fouillé, retourné dans ses moindres recoins. Pour qui a subi ou assisté à ces incarcérations virtuelles que sont les contrôles au corps, les biens nommés, il ne fait plus aucun doute que l'emprisonnement est une expérience que l'on peut faire en étant apparemment en liberté. De l'incarcération dans son corps à la «bavure» policière, au passage à tabac, à la mise en garde à vue, il n'y a qu'un pas, une gradation, mais qui est déjà tout entière incarnée dans le corps du reclus qui prétend s'ignorer.

Tous ceux auxquels il est arrivé d'être pris pour quelqu'un d'autre, tel Français qui a une tête d'étranger, un Italien ou un Portugais pris pour un Arabe, un Noir molesté et insulté avant que l'on apprenne qu'il est avocat au barreau de Paris, un Arabe qui ne saurait être chirurgien des hôpitaux de Paris, incarnent cette expérience qui n'est plus rare, celle de la biopolitique au service d'un pouvoir dont l'exercice se démocratise et se délégitime. Le monopole de la violence n'est plus légitime en France et ses avatars policiers ne sont que la pointe émergée d'un processus qui tarit la source d'acceptation de l'autocontrainte. Là aussi, l'analyse d'Elias sonne juste : point d'autocontrainte acceptée sans une légitimité reconnue du monopole d'État de la violence. Les révoltes de 2005 marqueront à cet égard un point de non-retour dans ce processus de délégitimation : elles ont montré que la répression n'a plus de sens et qu'elle n'est donc plus tolérable.

Toutes ces expériences renforcent en retour l'acte d'incarcération et accroissent le sentiment d'être pris au piège de son propre corps. Car à tous les signes

discriminants qui ont longtemps permis de ségréger les protagonistes du théâtre de la distinction, il faut ajouter un marqueur qui plus encore que le genre ou la classe est indélébile et garantit la fiabilité de l'incarcération : la race. Les habitudes, les habitus, les hexis corporels tels que les analyse la sociologie de Bourdieu – reprenant en cela des éléments déjà développés chez Elias – ont joué un rôle puissant dans l'économie de la distinction et du maintien des barrières de classe. Mais ce que la race réussit mieux que tout autre marqueur, c'est de rendre étanches, infranchissables les barrières de classe et de genre qui opèrent déjà puissamment. Elle les double, les renforce, leur offre l'évidence de ce qui, plus qu'une manière de parler ou de se mouvoir, se donne à voir d'emblée. Présocial, littéralement naturel, autrement dit dans notre langue vernaculaire, profondément culturel, c'est ainsi que se présente le trait racial, c'est ainsi qu'il est construit pour servir le but qui lui est assigné : avilir pour séparer, désigner le mal pour s'en protéger. Les figures décrites dans le chapitre « La Française voilée... » montrent comment le stéréotype est un excellent outil de cette prophylaxie qui vise à prémunir contre toutes les contagions.

Dans sa massive évidence, le trait racial justifie le racisme et la séparation. Que cette racialisation ne repose sur aucune donnée objective, scientifique, génétique ou biologique n'affecte en rien le processus de ségrégation et le rôle qu'elle y tient. En effet, le recours à une sophistication accrue des formes d'oppression contemporaine puise ses racines dans la phase de la colonisation externe. Elle résulte des leçons tirées du colonialisme et des pratiques qu'il a su promouvoir. Elle s'est prolongée lors de la phase de colonisation interne qu'elle nous donne à voir de façon saisissante. La raison pour laquelle il n'est plus possible de dire que les tensions mises en scène dans les

« ghettos » sont le fruit de problèmes sociaux irrésolus, vient de ce que la racialisation y tient un rôle inédit et central. Que les Français en viennent à être égaux – ce qu'ils sont censés être au demeurant et ce quelle que soit leur couleur de peau et leur origine sociale – il n'en reste pas moins que les plus foncés, les plus basanés d'entre eux continuent de subir des formes de discrimination et de racisme que la subordination sociale ne peut seule expliquer. La race est devenue un critère discriminant central en raison de la fin de l'exotisme et du surgissement d'une nouvelle altérité de l'intérieur. La proximité, l'intimité et le risque de confusion des positions dans la partition de classes expliquent le recours aux marqueurs raciaux et à leur imparable éloquence. Ils sont d'ailleurs d'autant plus efficaces qu'ils ne sont pas nommés. C'est à se demander d'ailleurs si toute l'énergie mise à vouloir maintenir dans l'invisibilité les effets de ces marqueurs en ne les nommant pas (voir le chapitre d'Éric Macé), en ne luttant pas contre leurs foyers de production et de dissémination (voir le chapitre de Patrick Simon) ne trahit pas une réticence à venir à bout des discriminations, parce qu'elles témoignent d'un ordre immuable et rassurant. Elles obéissent à une asymétrie qui, après avoir reposé sur le rang hérité ou octroyé par le roi, puis sur la dynamique capitaliste, repose aujourd'hui sur une hiérarchie raciale que rien ne doit venir invalider.

Aux migrations massivement venues des anciennes colonies de l'empire répond une virulence raciste à l'échelle hexagonale. Tant que le racisme s'énonçait dans l'ordre colonial, il n'y avait pas grand-chose à en dire, la morale n'étant alors mobilisée que par quelques humanistes isolés. Mais sa prolifération dans une France devenue durablement une terre d'immigration fait resurgir simultanément les épisodes racistes qui ont accompagné les migrations anté-